



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL séance du 18/01/2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du onze janvier deux-mille-vingt-quatre, sous la Présidence de M. LAVERGNE Didier, Maire.

Le Président : Didier LAVERGNE, le maire

Membres du Conseil Municipal présents :

Thierry SYLVESTRE, Corinne BAILLARGEAU, Nadine ECHAROUX, Angélique MAUFRAS, Didier LAVERGNE, Éric SICARD, Erwan SYLVESTRE, Bernard CLEMENT

Membres du Conseil Municipal absents:
Carole MONTOUX

Procurations :

Secrétaire de Séance : Corinne BAILLARGEAU

Présents : 8 Absents : 1 Quorum : 5

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ✓ Approbation du Procès -Verbal du dernier conseil
- ✓ Comité des Fêtes
- ✓ Association de Chasse
- ✓ Distribution coffrets gourmands
- ✓ Plantations de Haies
- ✓ Tivoli - Tractopelle
- ✓ Abri plein air
- ✓ Liste des travaux à faire en régis pour le budget 2024
- ✓ Matinée citoyenne pour le ramassage des déchets sur le bord des routes
- ✓ Devis ESAT La Merci pour l'entretien des villages et le nettoyage de la Mairie.
- ✓ Devis pour l'isolation du secrétariat et bureau du maire.
- ✓ Kakémono époux Normand
- ✓ Composteur collectif
- ✓ Bilan tarif Enedis
- ✓ Questions diverses

N'étaient pas prévus à l'ordre du jour :

- Adressage Complémentaire
- demande de Mme MAILLE Nadia

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'ajouter ces deux points.

DEROULEMENT DE LA SEANCE ET DELIBERATIONS

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2023**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

➤ **Comité des fêtes**

Un habitant de la commune a interrogé le conseil municipal sur les conditions d'âge pour la gratuité du repas annuel des aînés.

Le repas des aînés à Oradour, organisé par le comité des fêtes, est offert gracieusement aux habitants de la commune qui ont plus de 60 ans. Certaines communes ont choisi de l'offrir aux personnes de plus de 65 ans, voire 70 ans, ou même 75 ans.

« Le comité des fêtes est une association à but non lucratif composée de bénévoles participant à l'animation de la vie sociale au bénéfice de la population d'une commune. La mairie n'a pas à intervenir dans ses choix, ni l'organisation de ses réunions. Le seul pouvoir de la mairie sera un droit de regard sur le bilan financier dans le cas où le comité des fêtes perçoit une subvention municipale. Le subventionnement de la part de mairie n'étant pas une obligation. »

C'est donc au comité des fêtes de fixer les conditions de prix, de gratuité. Le Conseil municipal octroie chaque année une subvention au comité des fêtes, mais n'intervient pas dans sa gestion.

➤ **Association de Chasse**

Tous les ans, la commune octroie une subvention de 460€ à l'association intercommunale de chasse des communes d'Oradour et d'Aigre.

Un chasseur interpelle le conseil municipal pour lui signifier que la commune d'Aigre verse une subvention inférieure à celle versée par la commune d'Oradour, ce qui pour lui, n'est pas équitable.

Petit rappel : « L'association communale ou intercommunale de chasse agréée (ACCA ou AICA) » a pour but d'assurer une bonne organisation technique de la chasse. Elle assure sur son territoire certaines missions de service public telles que : le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo--cynégétique, l'éducation cynégétique de leurs membres, la régulation des animaux nuisibles, le respect des plans de chasse en y affectant les ressources appropriées en délivrant notamment des cartes de chasses temporaires. Son activité doit s'exercer dans le respect des propriétés, des cultures et des récoltes.

Cette association est l'une des deux associations présentes sur la commune d'Oradour, elle participe à la vie communale en y organisant des animations : repas, mutualisation avec les comité des fêtes pour la fête du 14 juillet...

Si toutefois, l'association de chasse ne souhaitait plus recevoir de subvention de la commune d'Oradour, un courrier émanant du président serait nécessaire.

➤ **Distribution coffrets gourmands**

Pour les fêtes de Noël, la commune a offert, pour la deuxième année, un coffret gourmand préparé par « Le bon marché des saveurs », distribué par les conseillers municipaux à chaque foyer. Le listing est établi selon les foyers habitants.

110 coffrets achetés au prix de 21€, tous n'ont pu être distribués. Pour l'année 2024, il nous faut définir les critères d'attribution de ces coffrets : foyers habitants de la commune, propriétaires de bâtiments (résidences secondaires, propriétaires n'habitant pas la commune)...A débattre au plus tard lors du conseil municipal de juin 2024, avant les commandes des coffrets.

➤ **Plantations de Haies**

Suite au dernier conseil, il est proposé de planter des arbres sur la place de la mairie, en préservant des places de parking afin de procurer de l'ombre.

➤ **Tivoli – Tractopelle**

Le tivoli (16 m x 7 m) appartenant à la commune n'est plus utilisé, pour diverses raisons : rare utilisation pour un montage nécessitant des moyens humains et du temps. Il nécessite une validation annuelle de conformité.

La commune a le projet de faire construire, derrière la mairie, une halle, espace couvert pouvant être éventuellement fermé par des volets.

Se pose donc la question de l'utilité de garder le tivoli. Le conseil municipal décide de la mettre en vente au prix de 7000€. A titre informatif, un tivoli de 6 m x 8 m, beaucoup plus léger et sans les bâches de côté, coûte 51387€ (Adequat).

Il est proposé, dans un premier temps, de passer une annonce via la communauté de communes Cœur de Charente.

Le tractopelle entreposé dans le garage à Oradour ne fonctionne plus, moteur HS. Il n'a pas de carte grise. La commune paye une assurance annuelle de 101,44 €.

A voir pour le vendre pour ses pièces.

➤ **Abri plein air**

La commune pourrait acquérir un tivoli, présenté à titre informatif ci-dessus, en attendant la construction d'un bâtiment.

Le conseil municipal ne le souhaite pas.

➤ **Liste des travaux à faire en régie pour le budget 2024**

Intérieur de l'extension de la salle des fêtes

Repeindre la salle des fêtes.

Aménagement autour de la mairie.

Nettoyage de la façade de la mairie.

Revenir l'abris bus de Germeville et traiter celui de Chillé

Aménagement de la place de l'an II à Chillé : matérialisation places de parking, construction de la porte de l'An II, création d'un terrain de boules.

Suite de l'aménagement de la place des pelles à Germeville : construction d'un terrain de boules, remettre du calcaire

Remettre du calcaire place en face l'ancienne poste à Chillé et derrière la mairie.

Réparation du pilier du logement communal route du Dop à Chillé.

Autres travaux à prévoir pour 2024 et 2025

Aménagement et embellissement autour de la mairie, changement des bois de dessous de toits, lancement de l'étude pour la construction d'une halle.

Travaux de sécurisation dans l'église (bancs, chaire...)

Etude d'embellissement de l'église

Etude pour l'aménagement du lavoir de Chillé

➤ **Matinée citoyenne pour le ramassage des déchets sur le bord des routes**

Afin de ramasser les trop nombreux déchets, abandonnés volontairement ou non, jonchant les bords des routes et chemins de la commune, une matinée écocitoyenne pourrait être organisée en mai ou juin. tout participant sera le bienvenu. A l'issue de cette matinée, le comité des fêtes offrira un casse-croûte.

➤ **Devis ESAT La Merci pour l'entretien des villages et le nettoyage de la Mairie.**

Entretien des villages : En 2023, l'ESAT La Merci avait été missionné pour nettoyer les villages. Le travail s'avère satisfaisant. Le partenariat sera donc renouvelé.

En 2023, il était prévu un passage de 2 jours , toutes les 3 semaines, pour un coût de 3240€.

Pour l'année 2024, nous envisageons un passage de 3 jours toutes les 3 semaines d'avril à fin juillet, puis en septembre/octobre, soit 6 passages pour un devis de 5200€.

Sont prévus l'entretien de Chillé (s'y ajoute le nouvel aménagement jusque-là entretenu par les jardins de l'Angoumois), le Bois de Pins, le Chemin de la route du Dop à la rue de la vieille église, les Châtelets, Le Coudret, Germeville, la mairie et ses haies, Le monument des Normand.

Afin de faciliter l'entretien des massifs à Chillé, un paillage devra être réalisé au préalable par les agents municipaux.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis de 5200€.

Entretien de la mairie :

Un devis de 112.40€ est proposé par l'ESAT La Merci : Nettoyage de toutes les vitres, nettoyage de toutes les portes et des encadrements des portes.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis de 112.40€.

Par la suite, est envisagé 1 passage tous les 3 mois : Nettoyage des vitres et portes. Toutes les vitres et les portes devront être nettoyées dans l'année, une partie à chaque passage afin que la totalité soit faite sur 1 an, nettoyage des bureaux.

Le devis s'élève à 373,20 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis de 373.20€.

➤ **Devis pour l'isolation du secrétariat et bureau du maire.**

L'entreprise ISEOPRO, contactée par la mairie, a fourni un devis de 1403.15€ pour l'isolation du plafond de la mairie en ouate pulsée, soit 47 m² à 22 € + la pose.

Il est décidé que les agents municipaux réaliseront cette tâche.

➤ **Kakémono époux Normand**

Afin de pouvoir présenter lors de manifestations ou à la mairie les vies et actions de Madeleine et Gustave Normand, il est proposé, la réalisation de 3 kakémonos, l'un sur Madeleine Normand, le deuxième sur Gustave Normand, le troisième sur le Mont-Valérien où a été fusillé Gustave Normand (cf. annexe 1).

Le kakémono : panneau imprimé sur un support souple et plastifié et pouvant être déroulé, destiné à réaliser des expositions à l'infrastructure légère. Il comprend souvent une structure autoporteuse permettant au panneau de tenir debout.

Plusieurs devis :

Devis Signarama (Puymoyen) : Pour le premier kakémono : 474 € (Forfait création graphique 324 €), Les autres 150 €

Devis Imprim16 (Angoulême) : Par Kakémono : 116 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de Devis Imprim16 pour 2 kakémonos (Madeleine NORMAND, Gustave NORMAND) soit 116€ x2

➤ **Composteur collectif**

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des déchets alimentaires pour tous est entré en vigueur.

Le compostage devient un nouveau geste de tri, au même titre que le tri sélectif des emballages dans le sac jaune, des encombrants et toxiques en déchèterie...Il permet de réduire d'un tiers le sac noir composé de déchets de cuisine et de jardin et de supprimer les mauvaises odeurs des ordures ménagères ! En compostant, 30 kg de déchets par personne et par an sont ainsi valorisés, pour obtenir un fertilisant gratuit et naturel pour le jardin.

Plusieurs solutions sont proposées :

- le compostage individuel : 1er composteur de 400 litres en plastique gratuit sur réservation en mairie
 - le compostage de quartier
 - les poules : soutien financier pour l'achat de deux poules et d'un poulailler
- Retrouvez les conseils pour composter et le guide du compostage sur le site de CALITOM*

Il est à noter qu'Oradour, commune rurale, ne peut bénéficier d'un composteur collectif.

➤ **Bilan tarif Enedis**

Malgré les mesures prises afin de faire de substantielles économies, les coûts ont augmenté.

2020	=	7.199,47 €
2021	=	6.738,81 €
2022	=	5.430,13 €
2023	=	6.494,84 €

Le changement des ampoules de l'éclairage public a été effectué début janvier 2024.

Sur les 77 ampoules, 23 étaient déjà en Led (21 : aménagement Chillé, 2 à Germeville), 44 ont été remplacées. 67 fonctionnent en Led maintenant.

10 n'ont pu être remplacées (6 pour un problème de douille, 4 où il faut tout remplacer)

Les 4 à remplacer

JG013 Chillé dernier poteau avant la Fontaine

JG014 Chillé au coin de chez Thierry

JG075 Chillé rue du Bourg de Chillé, après chez Dominique

JG033 Le Coudret où le sapin était branché

Les 6 : douilles ne correspondent pas

JG040 A et JG040 B Germeville place de la Bascule

JG057 A et JG057 B Germeville place de la Bascule

JG054 Germeville place des Pelles projecteur qui sera retiré

JG062 Germeville angle rue de la Chapelle

Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024.

Ce dispositif va pouvoir financer le remplacement des douilles et des éclairages inadaptés. Un dossier a été déposé.

Un point à étudier : l'installation de prises au sol pour alimenter les guirlandes lumineuses.

➤ **Adressage Complémentaire**

Il manquerait 3 noms de place :

Place en face la poste où il y a les conteneurs. Proposition du Maire : Place de l'Ancienne Poste

Place qui fait l'angle route du Dop et rue du Moulin de Coudret

Petite Place en face dans le grand virage route du Dop. Proposition du Maire : Square du Dop

➤ **Demande de Mme MAILLE Nadia**

Demande émanant du centre social « Le chemin du hérisson » pour le compte de M et Mme MAILLE, qui ont acheté la maison qui appartenait à Jean Louis MATARD, après le pont de Germeville, maison sur la commune d'Aigre : l'installation d'un miroir en face de la maison afin de pouvoir sortir en toute sécurité.

Le côté droit de la route fait partie d' Aigre, le côté gauche d'Oradour. Le miroir serait ainsi situé côté Oradour.

Le Maire a contacté l'ADA .

Pour rappel , question avait été posée à l'ADA pour installer un miroir en face du chemin de la Rivière. Cela n'était pas possible car il n'y a pas de stop, que toute la traversée de Germeville est limitée à 30 et que la règle de priorité à droite s'applique dans tout le village.

Dans ce dernier cas, l'ADA convient que les conditions sont réunies pour demander la mise en place d'un miroir pour la sortie de la propriété. La maison est en agglomération et la sortie de la propriété est considérée comme un stop. L'ADA ne participera pas au financement et c'est au gré de la mairie. L'ADA serait toutefois présente pour déterminer l'emplacement du miroir.

Pour information : le prix d'un miroir varie de 70 € à 600 € .

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande : sortie privée d'une maison sise sur la commune d'Aigre.

➤ **Questions diverses**

- Campagne de stérilisation des chats errants. Une demande de convention avec l'association « 30 millions d'amis » va être faite afin de bénéficier d'une aide financière. Une campagne de stérilisation des chats errants sur Chillé, Le Coudret puis Germeville est prévue en février 2024. Un arrêté va être pris. La commune possède 4 cages afin de piéger les chats. Thierry Sylvestre et Nadine Echaroux pour Chillé et Didier Lavergne et Bernard Clément pour Germeville installeront ces cages et emmèneront les chats capturés au cabinet de vétérinaire à Aigre. Une information sera faite au préalable afin d'éviter le piégeage d'animaux domestiques.
- Mât de mesure pour le projet éolien. Le mât initialement prévu sur une parcelle sera installé sur une autre parcelle en jachère afin de ne pas gêner la culture.
- Le recensement de la population. Le recensement s'effectue du 18 janvier au 17/02/2024, la notice Internet a été distribuée ce jour, dans toutes les boîtes aux lettres. La priorité de l'INSEE est d'ailleurs la réponse en ligne.
À partir du 24 janvier, l'agent recenseur, Céline Clément repassera chez les habitants n'ayant pas répondu pour leur laisser un bulletin individuel par personne vivant dans le foyer ainsi qu'un imprimé pour l'habitation.
- Budget 2024. Le budget sera prochainement présenté aux maires adjoints, il sera à l'ordre du jour du conseil du 22 Février pour un vote lors du conseil du 29 Février.
- Aide Bafa. Eric Sicard sollicite de la mairie une aide pour le Bafa que va passer sa fille Chloé. La formation au Bafa est payante. Son coût varie, selon les organismes, de 700 € à 1 000 €. La Caisse d'allocations familiales octroie une aide de 200 €. Des aides supplémentaires peuvent être proposées par les conseils départementaux ou régionaux, mairies, comités d'entreprise . La mairie n'a jamais été sollicitée pour cette aide. Un point à étudier avant le prochain budget.
- Et une photo pour clore la séance.



La séance est levée à 20 heures

Le Maire,
Didier LAVERGNE



La Secrétaire de séance
Corinne BAILLARGEAU

Annexe 1 : proposition kakémonos



Marie, Madeleine PLANTEVIGNE épouse NORMAND

Madeleine est son prénom d'usage

Membre du Front National de Lutte Parti Communiste

Née le 11 avril 1897 à Aigre

Décédée à 46 ans à Auschwitz-Birkenau (Pologne)



Les époux NORMAND membres du Parti Communiste clandestin. Leur implication dans la Résistance date du début de l'occupation nazie.

A la fin 1941, Madeleine et Gustave sont repérés. Début 1942, ils quittent leur ferme.

Le 27 mars 1942, Octave RABATE, le responsable régional du Parti Communiste doit remettre aux époux NORMAND de faux papiers d'identité. Les Brigades Spéciales de la police nationale arrêtent Jean POILANE, Octave RABATE et les époux NORMAND.

Après 4 jours d'interrogatoire à Saintes, Madeleine NORMAND est transférée à la prison de la Santé. Le 27 août 1942, Madeleine retrouve son mari du fort de Romainville.

Madeleine quitte Compiègne le 24 janvier 1943 dans « le convoi des 31 000 » où 230 françaises sont déportées vers le camp d'Auschwitz-Birkenau en Pologne. Elle est immatriculée sous le n° 31678. Les déportées de ce convoi ont été photographiées le 03 février 1943. Les plaques photographiques ont été retrouvées après la libération d'Auschwitz-Birkenau dans une fosse.

Le 23 février 1943, elle est tuée à coups de bâtons par une « Stubova » (gardienne) du block 26, en punition de son impossibilité, à rejoindre en pleine nuit, la brouette utilisée comme toilette, du fait de sa dysenterie. Elle décède dans les bras de Marie-Claude VAILLANT-COUTURIER, la nuque brisée. Elle a survécu un mois à Auschwitz-Birkenau.

Madeleine NORMAND est homologuée dans la Résistance Intérieure Française avec le grade de sergent. Elle est titulaire de la Médaille Militaire de la Croix de Guerre, de la Médaille de la Résistance.

Elle a obtenu le titre de Déportée Résistante.

Le 26 mai 1946, un monument à la mémoire des époux NORMAND a été inauguré à Oradour par Charles TILLON alors ministre de l'Armement.



Gustave NORMAND

Membre du Front National de Lutte Parti Communiste

Né le 21 janvier 1893 à Bemac
Décédé à 50 ans à la forteresse du Mont-Valérien
Ancien combattant de la Première Guerre Mondiale
Agriculteur à Germeville (Commune d'Oradour)



Les époux NORMAND membres du Parti Communiste clandestin. Leur implication dans la Résistance date du début de l'occupation nazie.

En leur domicile de Germeville, ils accueillent des dirigeants clandestins des membres des Francs-Tireurs Partisans. Ils leur font franchir la ligne de démarcation. Ils recueillent également des fonds et servent de « boîte aux lettres ».

À la fin 1941, Madeleine et Gustave sont repérés. Début 1942, ils quittent leur ferme, leurs voisins veilleront sur les terres et les animaux. Ils se réfugient à Thénac près de Saintes. Puis vers le 10 mars, ils sont hébergés chez Jean POILANE, à Saintes

Le 27 mars 1942, Octave RABATE, le responsable régional du Parti Communiste doit remettre aux époux NORMAND de faux papiers d'identité. Les Brigades Spéciales de la police nationale, commandées par le commissaire CHIRON (qui sera fusillé à la Libération) surveillent la maison ou doit avoir lieu la remise des papiers. Elles arrêtent Jean POILANE, Octave RABATE et les époux NORMAND.

Après 4 jours d'interrogatoire à Saintes, Gustave NORMAND est transféré à la prison du Cherche Midi. À la suite des coups reçus, il est devenu presque aveugle. Son attitude remarquable à Romainville est attestée par plusieurs résistants et résistantes ayant survécu.

Le 2 octobre 1943, Gustave est fusillé à la forteresse du Mont-Valérien, le même jour que ses camarades Aristide-Jean GENTE et Pierre DUPONT. Ce jour-là, cinquante otages sont fusillés en représailles de l'exécution de Julius RITTER, colonel SS en charge du STO en France. Cet attentat est l'œuvre des FTP-MIDI (Franc-Tireur et Partisans-Main d'œuvre immigrés) du groupe dirigé par Missiak MANOUCHIAN.

Gustave NORMAND est homologué dans la Résistance Intérieure Française (RIF) avec le grade de sergent. Il a obtenu le titre d'interné Résistant.

Le 26 mai 1946, un monument à la mémoire des époux NORMAND a été inauguré à Oradour par Charles TILLON alors ministre de l'Aménagement.



Le Mont-Valérien

Haut lieu de la mémoire nationale

